

**Avenant de prorogation à la convention de renouvellement
du groupement d'intérêt scientifique (GIS)
« Institut du Genre »**

Entre

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS),
Établissement public à caractère scientifique et technologique,
dont le siège est 3 rue Michel Ange, 75794 PARIS Cedex 16,
représenté par Monsieur Antoine PETIT, son Président-Directeur général, lequel a délégué sa
signature à Madame Catherine Larroche, Déléguée régionale Île-de-France Meudon,

Et

L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm),
Établissement public à caractère scientifique et technologique,
dont le siège est 101 rue de Tolbiac, 75654 PARIS Cedex 13,
représenté par Monsieur Didier SAMUEL, son Président-Directeur général,

Et

L'Institut National d'Études Démographiques (INED),
Établissement public à caractère scientifique et technologique,
dont le siège est 9 cours des Humanités – CS 50004 – 93322 Aubervilliers Cedex,
représenté par Monsieur François CLANCHÉ, son Directeur,

Et

L'École Pratique des Hautes Études (EPHE),
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est Les Patios Saint-Jacques, 4-14 rue Ferrus, 75014 PARIS,
représentée par Monsieur Michel HOCHMANN, son Président,

Et

L'École Normale Supérieure de Lyon (ENS Lyon),
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 15 parvis René Descartes, BP 7000, 69342 LYON Cedex 07,
représentée par Monsieur Emmanuel TRIZAC, son Président,

Et

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM),
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 292 rue Saint-Martin, 75141 PARIS Cedex 03,
représenté par Madame Bénédicte FAUVARQUE-COSSON, son Administratrice générale

Et

L'Université Lumière Lyon 2 (Université Lyon 2),
Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON Cedex 07,
représentée par Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, sa Présidente,

Et

L'Université Jean Moulin Lyon 3 (Université Lyon 3),

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est Campus de la Manufacture des Tabacs, 1 avenue des Frères Lumière, Lyon
69008 représentée par Monsieur Gilles BONNET, son Président,

Et

L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Université Paris 1),

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 12 place du Panthéon, 75231 PARIS Cedex 05,
représentée par Madame NEAU-LEDUC, sa Présidente,

Et

L'Université Sorbonne Nouvelle (USN),

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 17 rue de la Sorbonne, 75230 PARIS Cedex 05,
représentée par Monsieur Daniel MOUCHAD-ZAY, son Président,

Et

L'Université de Paris Cité (UPC),

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 85 boulevard Saint-Germain, 75006 PARIS,
représentée par Monsieur Édouard KAMINSKI, son Président,

Et

L'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis (Université Paris 8),

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 2 rue de la Liberté, 93526 SAINT-DENIS Cedex,
représentée par Madame Annick ALLAIGRE, sa Présidente

Et

L'Université Paris XIII dénommée Université Sorbonne Paris Nord (USPN),

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 99 avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 VILLETANEUSE,
représentée par Monsieur Christophe FOUQUERÉ, son Président,

Et

L'Université d'Angers,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 40 rue de Rennes, 49035 ANGERS Cedex,
représentée par Madame Françoise GROLLEAU, sa Présidente,

Et

L'Université Rennes 2,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est Place du recteur Henri Le Moal, 35043 RENNES Cedex,
représentée par Monsieur Vincent GOUËSET, son Président,

Et

L'Université du Mans,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est avenue Olivier Messiaen, 72085 LE MANS Cedex 9,
représentée par Monsieur Pascal LEROUX, son Président,

Et

L'Université Toulouse-Jean-Jaurès,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 5 allée Antonio Machado, 31058 TOULOUSE Cedex 9,
représentée par Madame Emmanuelle GARNIER, sa Présidente,

Et

L'Université de Rouen Normandie (Université de Rouen),

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 1 rue Thomas Becket, 76821 MONT SAINT AIGNAN Cedex,
représentée par Monsieur Laurent YON, son Président,

Et

L'Université de Strasbourg (UNISTRA),

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 4 rue Blaise Pascal, 67081 STRASBOURG Cedex,
représentée par Monsieur Michel DENEKEN, son Président,

Et

L'École des Hautes Études en Sciences sociales (EHESS),

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 54 boulevard Raspail, 75006 PARIS,
représentée par Monsieur Romain HURET, son Président,

Et

L'Université de Caen Normandie (Université de Caen),

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est Esplanade de la Paix, 14032 CAEN Cedex 5,
représentée par Monsieur Lamri ADOUI, son Président,

Et

L'Université Bretagne Sud,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 27 rue Armand Guillemot, BP 92116, 56321 LORIENT Cedex,
représentée par Madame Virginie DUPONT, sa Présidente,

Et

L'Université Jean Monnet Saint-Etienne (UJM)

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 10 rue Tréfilerie, CS 82301, 42023 SAINT-ETIENNE Cedex 2,
représentée par Monsieur Florent PIGEON, son Président,

Et

L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD),

Établissement public à caractère scientifique et technologique,
dont le siège est 44 boulevard de Dunkerque, CS 90009, 13572 MARSEILLE Cedex 02,
représenté par Madame Valérie VERDIER, sa Présidente-Directrice générale,

Et

Aix-Marseille Université (AMU),

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est Jardin du Pharo, 58 boulevard Charles Livon, 13284 MARSEILLE Cedex 07,
représentée par Monsieur Éric BERTON, son Président,

Et

L'Université de Picardie-Jules-Verne (UPJV),

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 1 chemin du Thil, CS 52501, 80025 AMIENS Cedex,
représentée par Monsieur Mohammed BENLAHSEN, son Président,

Et

L'Université Grenoble-Alpes (UGA),

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 621 avenue Centrale, 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES,
représentée par Monsieur Yassine LAKHNECH, son Président,

Et

L'Université Paris-Nanterre (UPN),

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 200 avenue de la République, 92000 NANTERRE,
représentée par Madame Caroline ROLLAND-DIAMOND, sa Présidente,

Et

L'Université de Lille,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 42 Rue Paul Duez, 59000 LILLE,
représentée par Monsieur Régis BORDET, son Président,

Et

L'Université Bordeaux Montaigne

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est Domaine Universitaire, 33607 Pessac Cedex,
représentée par Monsieur Alexandre PÉRAUD, son Président,

Et

L'Université de Lorraine,

Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, créé sous la forme
de grand établissement,

dont le siège est situé 34 Cours Léopold, BP 25233 - 54052 NANCY, SIRET : 130 015 506 00012, code APE 8542 Z,
représentée par sa Présidente, Madame Hélène BOULANGER,

Et

L'Université de Paris-Est Créteil (UPEC)

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créé sous la forme de grand établissement,
dont le siège est situé 61 avenue du Général de Gaulle 94010 Créteil Cedex France, SIRET : 199 411 117 00013, code APE 85.42Z,
représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ,

Et

L'Université de Tours

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, créé sous la forme de grand établissement,
dont le siège est situé 60 rue du Plat d'Étain – BP 12050 – 37020 Tours Cedex 1 France, SIRET : 193 708 005 00478, code APE 85.42Z,
représentée par son Président, Monsieur Philippe ROINGEARD,

Le CNRS, l'Inserm, l'INED, l'EPHE, l'ENS Lyon, le CNAM, l'Université Lyon 2, l'Université Lyon 3, l'Université Paris 1, USN, l'UPC, l'Université Paris 8, l'USPN, l'Université d'Angers, l'Université Rennes 2, l'Université du Mans, l'Université Toulouse-Jean-Jaurès, l'Université de Rouen, UNISTRA, l'EHESS, l'Université de Caen, l'Université Bretagne Sud, l'UJM, l'IRD, AMU, l'UPJV, l'UGA, l'UPN, l'Université de Lille, l'Université de Bordeaux Montaigne, l'Université de Lorraine, l'UPEC et l'Université de Tours sont ci-après désignés individuellement « Partie » et, collectivement, « Parties »,

Considérant que l'œuvre développée par le GIS depuis 2012 devait être poursuivie, à savoir, contribuer à la reconnaissance scientifique, à l'extension géographique et à la coordination institutionnelle des recherches sur le genre et les sexualités en France ; favoriser l'émergence de nouvelles formes de collaboration scientifique ; encourager les recherches interdisciplinaires ou transversales, à l'intérieur des sciences humaines et sociales mais aussi entre les sciences humaines et sociales et les autres domaines scientifiques ; donner, à la faveur de diverses actions de soutien, une visibilité internationale aux recherches menées en français ;

Considérant que les Parties souhaitent apporter des modifications à la convention de renouvellement du GIS signée le 27 juillet 2017, ci-après désignée la « Convention » ;

Vu la convention de renouvellement du GIS, signée le 27 juillet 2017, ci-après désignée la « Convention » ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention de renouvellement du GIS, signé le 26 septembre 2019 ;

Vu l'avenant de prorogation de la convention de renouvellement du GIS Institut du Genre, signé le 24 mars 2021 ;

Vu l'avenant n° 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du Genre, signé le 3 janvier 2022 ;

Vu l'avenant n° 4 à la Convention, signé le 13 juin 2023 ;

Vu l'avenant n° 5 à la Convention, signé le 24 octobre 2023 ;

Vu l'avenant n° 6 à la Convention, signé le 4 juin 2024 ;

Vu l'avenant n° 7 à la Convention, signé le 24 juin 2024 ;

Les Parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du GIS, de formaliser le retrait de certains établissements du GIS, et de modifier certaines stipulations de la Convention.

1.1 Prorogation de la Convention

Les Parties décident de proroger la Convention pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

1.2 Retrait

Les Parties conviennent que l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) se retire du GIS à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 – Modifications de la Convention

2.1 Le programme scientifique du GIS pour la période 2025-2029 est décrit en annexe 1 au présent avenant.

2.2 L'annexe 2 (Liste des unités de recherche et des structures participant aux activités du GIS) de la Convention est abrogée : toutes les unités de recherche rattachées à l'une des Parties peuvent participer aux activités du GIS. Néanmoins, une liste des unités de recherche et des structures participant effectivement aux activités du GIS est tenue à jour par le-la Directeur·trice du GIS et communiquée au Comité Directeur.

2.3 Le deuxième alinéa de l'article 2.1.1 de la Convention (composition du Comité Directeur) est modifié comme suit :

« Le Comité Directeur élit en son sein son·sa Président·e à la majorité simple des membres présents ou représentés, pour un mandat d'une durée renouvelable de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} janvier 2025. En cas d'égalité, le Comité Directeur délibère de nouveau dans un délai de quinze (15) jours. »

2.4 Le premier alinéa de l'article 2.2.1 de la Convention (composition du Conseil scientifique) est modifié comme suit :

« Il est créé un Conseil scientifique, composé de vingt-cinq (25) personnalités scientifiques reconnues dans les diverses disciplines concernées par l'activité du GIS, relevant ou non des Parties, désignées par le Comité Directeur sur proposition du·de la Directeur·trice du GIS. Ces membres ont un mandat d'une durée de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} janvier 2025. »

2.5 Le premier alinéa de l'article 2.3.1 de la Convention (désignation du·de la Directeur·trice du GIS), modifié par l'avenant 3 à la Convention signé le 3 janvier 2022, est modifié comme suit :

« Le·la Directeur·trice est désigné·e d'un commun accord par les Parties, pour la durée initiale de la présente convention. Son mandat peut être renouvelé une fois. Au-delà de la durée initiale de la convention et en cas de démission, le·la nouveau·elle Directeur·trice est désigné·e par décision du Comité Directeur. »

2.6 Le troisième alinéa de l'article 2.3.1 de la Convention est modifié comme suit :

« À compter du 1^{er} janvier 2025, la Directrice du GIS est Madame Anne Isabelle François et les Directeur·trices adjoint·es du GIS sont Madame Nahema Hanafi et Monsieur Luca Greco. »

2.7 Le premier alinéa de l'article 3.2.2 (moyens mis en commun), modifié par l'avenant de prorogation de la convention de renouvellement du GIS Institut du Genre, signé le 24 mars 2021, est modifié comme suit :

« En principe, chaque Partie autre que le CNRS alloue annuellement au GIS des moyens financiers à hauteur de cinq mille (5 000) euros. Par exception fondée notamment sur la taille de l'établissement et la place qu'y occupent les études sur le genre et les sexualités, l'allocation de moyens financiers peut être réduite, sans pouvoir être inférieure à 500 (cinq cents) euros. L'apport significatif de moyens en personnels dûment justifié (notamment à travers les décharges d'enseignement accordées aux membres de la direction) peut dispenser de l'allocation de moyens financiers. »

2.8 Le deuxième alinéa de l'article 3.2.2 (moyens mis en commun) est modifié comme suit :

« La gestion des moyens mis en commun par les Parties est confiée au CNRS, désigné établissement gestionnaire pour cela comme mandataire commun aux Parties. Pour les années 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029, les moyens financiers attribués au GIS par les Parties, le cas échéant, sont formalisés par l'émission d'un engagement juridique, tel qu'un bon de commande, qui est transmis au CNRS par celles-ci le 1^{er} mars de chaque année au plus tard. Le CNRS émettra alors une facture libellée à l'adresse de chaque Partie contributrice, qui sera déposée et transmise par voie dématérialisée via le portail Chorus Pro de l'État (<https://chorus-pro.gouv.fr>), conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative à la dématérialisation des factures. Pour être prise en considération, la facture émise par le CNRS, au titre de la présente convention, doit comporter les informations suivantes : (i) numéro de SIRET de la Partie contributrice ; (ii) numéro de bon de commande (numéro d'engagement sur Chorus Pro) ; (iii) date d'émission de la facture ; (iv) code service à utiliser ; (v) libellé exact de la facture. Le paiement est effectué dans les 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, sous réserve que celle-ci soit reconnue 'bonne à payer'. »

2.9 L'annexe 3 à la Convention est remplacée par l'annexe 2 au présent avenant.

2.10 Le premier alinéa de l'article 8 de la Convention (durée de la Convention) est modifié comme suit :

« La présente convention est conclue pour une durée initiale de quatre (4) ans à compter du 1^{er} janvier 2016, prorogée pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2020, puis prorogée pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2025, soit jusqu'au 31 décembre 2029. »

2.11 Après signature par les Parties et nonobstant la date de celle-ci, le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025. Les autres stipulations de la Convention, non expressément modifiées ou annulées par le présent avenant, demeurent inchangées et en vigueur. Il est entendu que le présent avenant fait partie intégrante de la Convention et forme avec elle un tout indivisible.

Fait à Meudon, le 2 décembre 2024, en trente-trois (33) exemplaires originaux.

ANNEXE 1

PROGRAMME SCIENTIFIQUE DU GIS POUR LA PÉRIODE 2025-2029

Afin d'accroître le champ et la force d'action du GIS Institut du Genre et permettre qu'il continue à opérer comme lieu de coordination, de référence et d'accueil scientifique des recherches françaises sur le genre et les sexualités, un ensemble de pistes d'actions semblent pertinentes et prometteuses. Trois mandats donnent maintenant suffisamment de recul pour pouvoir **identifier les freins et leviers**, en posant un diagnostic objectivé par les données. L'examen des dispositifs récurrents, socle de l'activité de soutien, permet en particulier de tirer un certain nombre d'enseignements sur leurs résultats et d'orienter les restructurations.

Au premier chef, la formulation d'axes prioritaires, qui devaient remplir un rôle de structuration, ne l'a pas permis. Au-delà, les axes se sont même avérés une contrainte dans la conduite de l'action – notamment dans le cadre des appels (nécessité de s'inscrire dans un axe, limitation de certains appels à certains axes, etc.). Il est par conséquent proposé d'abandonner ces axes et de **penser le fonctionnement autour de quatre missions principales : faire réseau, structurer, soutenir, visibiliser**. Une telle organisation par pôles et actions permettra de gagner en souplesse, en réactivité et en efficacité.

1/ Faire réseau

La première mission est d'**identifier les forces** de la recherche dans le domaine du genre et des sexualités. Celle-ci doit être poursuivie en **investissant d'autres territoires**, au sein et hors de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Favorisant **l'interconnaissance**, elle rend possible de **nouvelles connexions à tous les niveaux**.

Le réseau du GIS Institut du Genre, c'est d'abord celui que constituent **les établissements partenaires en France**.

L'examen des financements par le GIS Institut du Genre sur douze ans permet de constater un **déséquilibre** manifeste entre certains partenaires, alors que tous sont membres à égalité du réseau. Les universités de taille modeste, souvent de région, bénéficient moins de soutiens financiers que les grandes universités, en particulier franciliennes. Si cette réalité est sans doute compréhensible, les grandes universités disposant déjà d'un nombre plus important de chercheur·es et d'équipes, il ne s'agit pas non plus d'accentuer ces écarts, mais au contraire de favoriser un meilleur maillage du territoire et d'encourager les transversalités.

Il convient par conséquent de mettre en œuvre des actions qui tiennent compte de ces **réalités contrastées** :

- **mener une politique volontariste d'incitation** (par exemple, prendre directement contact avec les collègues d'universités de taille moyenne pour les écoles d'été ou l'appel Chaire, de manière à ce qu'une des deux chaires annuelles soit accueillie hors de l'Île-de-France) ;
- **accroître la dotation de certaines opérations** (augmenter le nombre de Prix de Master et mieux les valoriser en partenariat avec les établissements d'origine, de manière à couvrir en quatre ans tout le territoire et à refléter la réalité, la diversité et la richesse des recherches menées au sein de notre réseau) ;
- **intensifier l'animation du réseau des partenaires de la convention** (notamment, susciter la tenue d'au moins trois séances par an de « Jeudi du Genre » chez un partenaire de région, selon un système de rotation) ;
- **renforcer les réseaux de correspondant·es** (de manière privilégiée, les membres du Comité directeur) afin de disposer de relais efficaces chez les partenaires (diffusion des appels et des actions, comme la possibilité de labellisation de manifestations

scientifiques ; transmission au GIS Institut du Genre des actions et événements pour diffusion par ses canaux d'information).

Le réseau du GIS Institut du Genre, c'est ensuite celui que **l'actuelle mandature a permis de développer à l'international et qu'il s'agit d'enrichir.**

En dépit de la pandémie, et malgré les difficultés rencontrées, le GIS Institut du Genre a tenu et réussi à maintenir ses **activités d'internationalisation** : résidences scientifiques (accueil de chercheuses et chercheurs de l'étranger au GIS Institut du Genre) ; chaires internationales ; séminaire international (webinaire mis en place en partenariat avec les correspondants internationaux et correspondantes internationales de l'Institut du Genre, UMIFRE et IRD) ; élargissement du conseil scientifique à cinq collègues étrangères et étrangers, très impliqués dans nos activités (évaluations, organisation du Congrès, podcast).

Ces actions restent indispensables. Elles seront reconduites et renforcées, notamment par l'attribution d'un financement spécifique permettant **la traduction simultanée** du séminaire international. De manière à consolider le réseau et la visibilité à l'international, tout en bénéficiant des expertises et recherches des collègues en poste hors de France, il est aussi proposé de **solliciter plus systématiquement les ancien·nes titulaires de la Chaire internationale ou des résidences scientifiques** pour participer aux expertises et évaluations ou à des groupes de travail. Les dispositifs doivent continuer à créer du réseau, en particulier avec les chercheuses et chercheurs, équipes, programmes ou institutions travaillant expressément dans le domaine du genre et des sexualités hors de France.

Parce que le réseau de l'IdG existe à côté d'autres réseaux, **il est essentiel que le GIS Institut du Genre entre en réseau avec les autres GIS.**

Trois mandatures ont été nécessaires pour faire du GIS Institut du Genre un véritable réseau – le succès du 3^e Congrès en 2023 l'atteste. Le temps passé et l'énergie déployée à cette fin n'ont pas permis de s'investir jusqu'à récemment dans la connaissance d'autres réseaux avec lesquels des **synergies** pourraient émerger. C'est en particulier le cas des autres GIS. Même si chacun des réseaux comprend ses priorités propres, des convergences existent et demandent à être explorées par des **dispositifs et événements partagés**. Deux domaines semblent offrir les perspectives les plus fécondes.

D'une part, il conviendra d'explorer les possibilités de collaborations entre le GIS Institut du Genre et les **GIS consacrés à la santé** – notamment des GIS ILVV (Institut de la longévité, des vieillesse et du vieillissement) et CREAPT (Centre de recherches sur l'expérience, l'âge et les populations au travail). Au sein du Conseil scientifique de l'IdG, plusieurs collègues sont particulièrement qualifiés dans ces domaines et ont déjà des contacts ponctuels avec les membres de ces GIS : ils et elles animeront un groupe de travail visant à mettre en place des actions communes dans les domaines ayant trait aux vulnérabilités, aux conditions de travail ou encore à l'ergonomie – champs qui, du reste, devraient permettre de nouer des liens entre le GIS Institut du Genre et des acteurs du monde économique.

D'autre part, des premiers contacts ont été pris avec les GIS Afrique, Asie, Moyen Orient – monde musulman, réunis en **unité d'appui à la recherche (UAR) 2999 « Études aréales »**. Nombre de chercheuses et chercheurs du réseau de l'IdG se consacrent aux approches comparées et transnationales dans une perspective genrée, tout comme les études ancrées dans des espaces et contextes précis développées au sein de l'UAR 2999 s'inscrivent dans les recherches sur le genre et les sexualités. Étant donné ces convergences ainsi que les missions et ambitions partagées, il a été décidé d'organiser conjointement une **première journée scientifique à l'automne 2024** à la BULAC/Inalco, première étape exploratoire pour apprendre à mieux se connaître et réfléchir à l'approfondissement des partenariats (de fait, les appels de l'IdG, comme le financement des mobilités jeune recherche, sont d'ores et déjà

diffusés dans les autres réseaux). Il conviendra donc d'identifier les leviers et les actions pertinentes (par exemple des appels communs de post-doc ciblés et co-financés, ou l'organisation d'événements internationaux jeune recherche conjoints). Les premiers contacts, très positifs et productifs, augurent très bien d'une suite – qui pourra aussi être appuyée par l'intégration des membres des autres GIS dans des commissions ou groupes de travail spécifiques.

Le réseau du GIS Institut du Genre doit aussi **investir de nouveaux territoires, où se déploie, hors de l'ESR, une riche dynamique de recherche dans le domaine du genre et des sexualités.**

Si le GIS Institut du Genre est désormais solidement implanté auprès des organismes et établissements ESR, ce n'est pas encore le cas au sein **d'autres espaces** où se développe pourtant une recherche très dynamique sur les questions de genre et de sexualités. L'enseignement supérieur culture (**ESC**¹) a lui aussi investi ce champ, et s'y développent des actions et créations particulièrement innovantes. Il convient avant tout de **cartographier** ces activités de recherche, pour les faire connaître, et permettre aux lieux et organismes où elles se déploient de s'inscrire dans le réseau de l'Institut du Genre tout en favorisant des **collaborations** et en offrant un rôle indispensable d'**expertise**.

Une première rencontre avec Agnès Saal, directrice de la Mission diversité et égalité au Ministère de la Culture, ainsi que des échanges avec les membres du Comité directeur du GIS Institut du Genre, a permis de dessiner un programme qui pourra être mis en œuvre lors de la nouvelle mandature, programme reçu avec beaucoup d'enthousiasme des deux côtés. Il s'agit de développer un **partenariat inscrit dans la durée**, s'appuyant sur l'accord-cadre qui existe entre le Ministère de la Culture et le CNRS. L'objectif est de développer l'**inter-connaissance**, de contribuer en particulier au **décloisonnement** entre l'ESR et l'ESC, de faire émerger des nouveaux terrains de recherche reposant sur les **rapprochements inédits**, de soutenir et favoriser des **passerelles** entre les institutions et les activités qu'elles portent, individuellement ou en commun, sachant que recherche-crédation et recherche-action se développent maintenant aussi beaucoup dans les établissements de l'ESR.

Deux types de collaborations sont d'ores et déjà discutés :

- un dispositif de **labellisation** par le Conseil scientifique du GIS Institut du Genre de projets et créations portées par les écoles et structures de l'ESC.

Ce label, qui n'implique pas de financement de la part du GIS Institut du Genre, participe à la **reconnaissance** de ce type de recherches au sein de l'ESR. Il va de pair avec une visibilité de ces manifestations et recherches dans tous les réseaux de l'Institut du Genre. Le GIS Institut du Genre apporte une **caution scientifique** à ces créations ainsi qu'une **fonction d'expertise**. Ce label permet de faire connaître et de diffuser ces projets et recherches des réseaux propres de l'IdG, première étape indispensable pour **mettre en contact** les personnes et **créer du réseau**.

- des **appels à projets fléchés** (avec financement par l'Institut du Genre), posant comme condition d'éligibilité **l'association d'établissements ESR et d'écoles ESC** ou d'autres établissements relevant du Ministère de la Culture (théâtres, musées, etc.).

Le Ministère de la Culture, au nom de son réseau d'écoles et de ses établissements culturels, deviendra un **partenaire officiel du GIS** Institut du Genre, ce qui supposera le versement

¹ Il s'agit du réseau des écoles et établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, qui se répartit en 4 secteurs principaux : recherches en faveur du patrimoine, recherche architecturale et urbaine, création artistique, recherches transversales.

d'une cotisation et permettra à un·e représentant·e de siéger au Comité directeur de l'Institut du Genre, instance délibérative du GIS. Ce statut officialisera la coopération et permettra à cette personne de porter des propositions lors de la réunion annuelle du Comité directeur.

De tels appels participeront du reste à une politique plus générale pour repenser la deuxième mission fondamentale : la mission de structuration.

2/ Structurer

L'Institut du Genre, à travers les manifestations et appels depuis sa création, a contribué à faire émerger des collaborations, soutenu des projets qui n'auraient pu être développés sans cet appui décisif ou mis en contact et fait dialoguer des chercheur·es qui ne se seraient peut-être pas rencontrés sans cette impulsion. Dans la mesure où les communautés scientifiques travaillant sur le genre et les sexualités ont atteint une certaine maturité, **le rôle de pilotage, de structuration et d'orientation de la politique de soutien scientifique** doit être renforcé. Il s'appuie sur la reconnaissance effective du GIS Institut du Genre tant au plan national qu'international ; en identifiant les investissements collectifs et les actions pertinentes, il répond à l'ambition de structuration, permettant à la fois de **consolider les recherches existantes dans la durée** et de **se projeter dans les travaux de demain**.

Si la distribution large de financements nombreux était sans doute nécessaire pour permettre que de nombreuses recherches puissent être menées et que des contacts se créent, on constate aussi les limites du dispositif. Outre la lourdeur administrative avec la multiplication des conventions et une gestion trop complexe et chronophage, le plafonnement des financements à 5 000 € par projet ne répond que partiellement aux besoins de structuration et expose au risque de dispersion – sinon de saupoudrage. Il ne permet pas non plus de complètement mettre en œuvre la mission de **fédération** et le rôle d'**incubation** qui est central pour l'émergence de thématiques nouvelles. Une des difficultés, comme le soulignent de manière répétée les collègues, tient en particulier au fait de pouvoir développer des projets **sur la durée** ; les amorces et initiatives ne manquent pas, mais débouchent difficilement sur des projets suivis.

Il convient par conséquent de revoir le dispositif de l'appel à projets, opération annuelle, pour cibler les projets d'envergure et permettre d'investir pleinement le rôle de structuration nationale et de moteur de collaborations internationales. Il s'agira d'apporter un appui décisif à des projets qui créent des passerelles, qui favorisent les transversalités et qui ne pourraient se développer sans cette impulsion, *i.e.* des **actions structurantes**, contre l'éparpillement (des recherches comme des gens). L'ambition est donc de soutenir moins de projets, mais avec des **financements plus élevés**, ce qui permettra d'identifier les projets ambitieux, au niveau national comme à l'**horizon européen** (projets collaboratifs Horizon Europe, ERC, collaborations dans le cadre des universités européennes), de favoriser les **misés en réseau scientifiques larges**, d'accompagner l'émergence de nouvelles problématiques, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de projets éditoriaux, de recherches ou d'enquêtes de terrain de grande ampleur.

Partant, les appels à projets devront être repensés. Il est proposé d'**alterner des appels blancs** (il est important que certains appels récurrents restent génériques ou le plus ouverts possibles) **et des appels fléchés**, posant comme condition d'éligibilité **des types d'action** (dissémination et médiation avec et pour la société), **des types de domaines** (par exemple « genre et recherche médicale », « genre et intelligence artificielle »), **des chantiers prioritaires** (recherches sur le genre et les sexualités à l'interface des SHS et des sciences exactes ou des sciences du vivant, même si on sait que la recherche conjointe SHS-sciences exactes est compliquée), **ou des types de partenariats, nationaux** (au premier chef, ESR et ESC ou institutions relevant du Ministère de la Culture) **comme internationaux** (par exemple, « recherche genre en Méditerranée »).

De manière à favoriser l'émergence de telles recherches avec des problématiques et transversalités inédites, une place plus importante devra être dévolue au Conseil scientifique qu'il conviendra d'élargir. Le **Conseil scientifique** du GIS Institut du Genre est actuellement surtout occupé par sa mission d'évaluation des projets en réponse aux appels lancés, mission essentielle qui implique cependant une charge de travail très importante (d'où, phénomène nouveau, des collègues qui ont quitté le Conseil scientifique en cours de mandature). Il faut que le Conseil scientifique ait le temps d'assurer pleinement son **rôle d'impulsion**, que ce soit en formation plénière ou au sein de commissions et groupes de travail dédiés. Financer moins de projets permettra aux collègues du Conseil scientifique d'investir encore davantage leur mission d'incubation et de consacrer plus de temps à la **réflexion stratégique**.

3/ Soutenir

L'attention à **la jeune recherche**, très nombreuse et active comme l'a une nouvelle fois démontré le 3^e Congrès organisé par le GIS Institut du Genre en partenariat avec l'Université Toulouse Jean Jaurès en juillet 2023, doit rester **une priorité** de l'action. Incontestablement, les dispositifs de soutien à la jeune recherche et de valorisation de ses travaux (Prix de thèse, Prix de master, mobilités internationales, écoles d'été) rencontrent un **succès qui témoigne de l'utilité de ces programmes**. Des **pistes d'amélioration** de ces dispositifs de soutien sont toutefois à explorer.

Le **Prix de thèse** a connu une inflation des candidatures au fil des années (plus de 50 thèses par an en provenance des établissements partenaires). Pour faire face à cette augmentation significative, la **procédure d'examen a été modifiée**, au cours du mandat 2020-2024 ; elle se déroule à présent en deux temps (présélection par le Conseil scientifique puis choix final après double évaluation, interne et externe). L'appel à candidature au prix de thèse de l'Institut du Genre permet de prendre connaissance de la richesse et de l'excellence des thèses sur le genre et les sexualités soutenues en France, ainsi que de la **vitalité du champ**. Le Prix est remis par une personnalité reconnue du monde scientifique, ce qui participe à la **valorisation** de ces thèses lauréat·es lors d'un Jeudi du Genre où les lauréat·es sont invité·es à venir partager le contenu de leur thèse, soirée filmée et mise en ligne sur notre site et dans nos réseaux. Ce dispositif reste essentiel surtout que les années passées ont montré que la reconnaissance apportée par des récompenses de l'Institut du Genre a un impact significatif sur la carrière des jeunes chercheur·es sur le genre et la diffusion de leurs travaux dans la société. Il est par conséquent crucial de **maintenir ce dispositif dans son excellence assumée**, à savoir sélection de 2 lauréat·es par an. Sous réserve de poser explicitement comme règle que les deux thèses lauréates **doivent relever de disciplines différentes**, le dispositif, réaménagé lors de l'actuelle mandature, n'appelle pas de modification substantielle.

Il est en revanche nécessaire d'amender plus significativement le **Prix de Master**. Ce prix, mis en place à la demande des membres du Comité directeur du GIS Institut du Genre, rencontre un grand succès ; il génère surtout un **fort investissement de la part des étudiant·es**, qui se traduit par l'augmentation significative du nombre de recherches de valeur voire de grande qualité. Étant donné le nombre de nos partenaires (qui procèdent à une présélection au sein de leurs établissements), la multiplication des formations consacrées en totalité ou en partie au genre et aux sexualités, la nécessité de les valoriser et de les faire connaître, il est proposé de **doubler le nombre de lauréat·es** à ce Prix. Pour être **le plus représentatif** possible de la diversité des domaines et lieux où se développe cette jeune recherche, il est souhaité que les 8 prix annuels récompensent **8 établissements différents** (dont au moins la moitié hors de l'Île-de-France) et relèvent de **8 disciplines différentes**. Une action spécifique de valorisation et de visibilité sera mise en place, en s'appuyant sur **la plateforme DUMAS**, où ces mémoires lauréats seront explicitement identifiés.

Le soutien aux **mobilités internationales** des jeunes chercheuses et chercheurs a été repensé au début de la mandature actuelle, pour la réserver aux « missions longues ». Le GIS

Institut du Genre permet de soutenir des séjours de 3 à 6 mois, destinés à des enquêtes de terrain, des recherches bibliographiques ou des séjours dans une université étrangère. Il s'agit d'une **action stratégique** qu'il convient de maintenir et de renforcer, en **augmentant le nombre de projets soutenus**, surtout que nous sommes encore dans des années de rattrapage post-pandémie du Covid-19 où les mobilités ont été extrêmement compliquées et limitées. On sait à quel point il est parfois ardu de financer ces mobilités, pourtant indispensables, dans certaines universités et écoles doctorales. Cet **effort budgétaire** pourrait s'appuyer sur des **collaborations avec d'autres GIS** (UAR 2999 Études aréales, GIS Institut des Amériques), notamment pour favoriser les mobilités vers des terrains de recherche dans des aires culturelles peu fréquentées ou plus difficilement accessibles.

Le quatrième dispositif spécifique à la jeune recherche est le financement d'**écoles d'été**. Stratégiquement essentiel, cette action n'a cependant rencontré qu'un succès quantitativement modeste. Cela semble résulter des conditions d'éligibilité posées par l'appel : il est stipulé que le projet doit être impérativement porté par un·e collègue statutaire. Des demandes récurrentes de la part des (post-)doctorant·es eux- et elles-mêmes, indiquant leur **souhait de pouvoir porter ce type de projets**, conduisent à faire évoluer ce dispositif pour **davantage associer les jeunes chercheurs et chercheuses** : la candidature au financement d'une école d'été devrait pouvoir **émaner directement des jeunes chercheurs et chercheuses**, qui en seraient alors les co-porteur·es avec les collègues chercheur·es statutaires.

L'expression par les jeunes chercheurs et chercheuses de ce besoin d'être davantage associé·es et de pouvoir proposer des actions ou manifestations conduit également à envisager une **modification de la gouvernance** du GIS Institut du Genre : la **création d'un bureau de jeunes chercheur·es**. Ce bureau aurait pour mission de porter les propositions de la jeune recherche auprès de la direction, du comité directeur et du conseil scientifique.

4/ Visibiliser

Les recherches sur le genre et les sexualités suscitent dans la société intérêt et controverses. Le GIS Institut du Genre a pour mission fondamentale d'**aider à la compréhension** de ces enjeux et de **faciliter la circulation des résultats** de recherche, en **rendant visible et accessible** la diversité des travaux menés dans le champ, dans une perspective de **science ouverte et partagée**. La création du podcast « Faire Genre », en collaboration avec Binge Audio, a ainsi puissamment œuvré à la réalisation de cet objectif. En revanche, il est apparu au fil des ans que l'appel « Aide à la traduction », qui entendait faire rayonner à l'international les recherches sur le genre et les sexualités menées en France et faciliter leur circulation dans le monde entier, ne répondait pas complètement aux attentes, ne serait-ce que, du fait du coût de la traduction et de l'édition papier, parce que les lauréat·es étaient nécessairement en nombre très limité·es. Cet appel ne semble pas non plus correspondre aux besoins de la communauté, le nombre de candidatures étant toujours plus restreint. C'est que les pratiques ont changé, comme les outils à notre disposition : il faut en prendre acte.

Soutenir et diffuser les recherches aujourd'hui passe nécessairement par une **visibilité en ligne et via les réseaux sociaux**, avec des canaux spécifiques de diffusion permettant de toucher la **diversité des publics** et de répondre à la **diversité des attentes**. On constate, depuis sa création, une augmentation constante des visites du site de l'IdG comme des pages spécifiques, ainsi qu'une croissance régulière du nombre d'abonnements à la lettre d'information mensuelle. Le site et les réseaux sociaux sont des outils indispensables pour rendre visibles et accessibles les diverses manifestations portées et soutenues ; une marge de progression est toujours possible en particulier en développant les captations, les expositions en ligne ou les liens. Il convient surtout de gagner encore en efficacité de manière à ce que le site web du GIS Institut du Genre, déjà outil essentiel et **portail de référence** du domaine, s'impose comme le **point de recensement et de rassemblement** incontournable qui **agrège toutes les informations pertinentes** (publications, réseaux, appels, postes,

événements, etc.). La veille doit ainsi être renforcée grâce aux **relais** dans les établissements partenaires de notre réseau ainsi qu'aux **correspondant·es sur le territoire national et à l'international**.

La **responsabilité sociale** est de diffuser et mettre à disposition les résultats des travaux de recherche, dans une perspective de **science ouverte**. Pour les membres de la communauté des auteurs et autrices de travaux sur le genre et les sexualités, les enjeux d'accessibilité et de référencement, comme de valorisation numérique et de visibilité de l'expertise sont dorénavant cruciaux. Pour mieux remplir cette mission, il est proposé de nous appuyer sur les outils de référence existant, en particulier la **plateforme HAL** – et, spécifiquement pour les mémoires de masters, son portail DUMAS. Créer une collection « **Bibliothèque de l'IdG** » sur HAL et DUMAS et « **taguer** » les travaux présenterait un double avantage.

D'une part, cette collection permettrait d'accueillir et identifier spécifiquement les lauréat·es des Prix, les travaux issus des projets soutenus, et, partant, de **rendre visibles et accessibles** les résultats des actions menées et les travaux primés, y compris à l'international.

D'autre part, la « Bibliothèque de l'IdG » offrirait de fait un **annuaire de référence**, régulièrement mis à jour, pour identifier les spécialistes de questions spécifiques. Le **besoin social d'expertise** en la matière est en effet flagrant : les liens noués avec la CPED (Conférence Permanente Égalité Diversité) ou encore avec le HCE (Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes), les demandes récurrentes adressées au GIS Institut du genre par les journalistes ou les mécènes, l'attestent. Mettre en place un annuaire spécifique, comme le CNRS avait entrepris de le faire en recensant les chercheur·es travaillant dans le domaine du genre et des sexualités, est une entreprise difficile, car un tel annuaire doit être constamment actualisé. Étant donné le nombre de chercheurs et chercheuses, la diversité des domaines impliqués, le caractère très rapidement mouvant du paysage scientifique, une telle entreprise nous semble vouée à l'échec – le CNRS a d'ailleurs abandonné son propre projet face aux difficultés rencontrées. Rendue accessible *via* le site, la bibliothèque de l'IdG offrirait à moindre coût un **index des autrices et auteurs associé·es au réseau** du GIS Institut du Genre ainsi qu'un **répertoire à jour** des chercheuses et chercheurs expert·es sur les différents enjeux.

On l'aura compris, ce projet n'est donc pas de repenser de fond en comble le fonctionnement du GIS Institut du Genre, qui semble avoir atteint plusieurs des objectifs qui lui étaient assignés. La relecture des activités à l'aune des missions qui sont les siennes – **faire réseau, structurer, soutenir, visibiliser** – a permis d'identifier des perspectives d'amélioration des dispositifs et d'amendement de la gouvernance. Elle a en particulier permis d'identifier **quatre nouveaux chantiers majeurs**, dont la mise en place sera la priorité de la prochaine mandature et dont l'actuelle direction s'est assurée qu'ils pourraient être rapidement mis en œuvre : **le dialogue inter-réseaux ; le dépassement des frontières de l'ESR – notamment en direction du Ministère de la culture ; la mise en place d'appels fléchés ; la création d'une collection sur HAL**.

ANNEXE 2

MOYENS ATTRIBUÉS PAR LES PARTIES

Les moyens attribués annuellement au GIS par les Parties, pour la période 2025-2029, sont les suivants :

1. Moyens financiers (montant annuel, nets de taxes) :

- CNRS : 20 000 € (vingt-mille euros)
- Autres Parties : 5 000 € (cinq-mille euros), sous réserve des stipulations de l'article 3.2.2 de la Convention modifiées par le présent avenant

2. Moyens en personnel :

- CNRS : le secrétariat général du GIS est assuré par un personnel CNRS (IR) pour la durée de la présente Convention prorogée par le présent avenant. Ce personnel est affecté à l'unité de domiciliation du GIS, désignée à l'article 3. 4 de la Convention, à des fins d'aide au pilotage du GIS.
- Université Sorbonne Nouvelle : à compter du 1^{er} janvier 2025, la direction scientifique du GIS est assurée par un personnel de USN (MCF). Ce personnel bénéficie d'une décharge d'enseignement pour la durée de cette fonction.